

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/03/2016

Référence
2016-19

Objet de la délibération
Validation du Plan de financement pour l'ingénierie afférente à l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2014-2020 (2016)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Date de la convocation
04/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture  
Le : 15/03/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 mars 2016 à 18 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

**Présents :** Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, MM : ANDRE Michel, BABOUOT Pascal, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à M. CLOSS Patrice, ROSSIGNEUX Yvette à Mme HENRISSAT Martine, MM : MAILLOT Denis à M. HASELVANDER Jonathan, VOIRIN Patrice à M. MARTINELLI Stéphane

**Excusé(s) :**

**Absent(s) :**

**A été nommé secrétaire :** M. HASELVANDER Jonathan

**Rapporteur :** M. Stéphane MARTINELLI

### Validation du Plan de financement pour l'ingénierie afférente à l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2014-2020 (2016)

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**CONSIDERANT** l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que « Le syndicat mixte exerce de plein droit les compétences suivantes en lieu et place des EPCI membres », en l'occurrence : « le portage et la mise en œuvre de tout dispositif contractuel de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental ou de toute autre collectivité territoriale ou organisme public. »,

**CONSIDERANT** l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts dudit Syndicat disposant que « les biens et le personnel de l'association du Pays de Chaumont nécessaires au fonctionnement et répondant exclusivement aux compétences du syndicat mixte sont transférés à compter de la date d'installation du syndicat »,

**CONSIDERANT** le courrier du Président de la Région Champagne-Ardenne du 23 novembre 2015 stipulant que « La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, a décidé de prolonger l'aide à l'ingénierie dans le cadre du soutien préparatoire à votre candidature LEADER. Afin de permettre notamment la poursuite du travail sur la rédaction des fiches-actions, cette prolongation vise à accompagner les candidats jusqu'à la sélection des GAL »

**CONSIDERANT** les dépenses éligibles pour le soutien préparatoire dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

**SUR PROPOSITION** du Président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales)	25 684.32€	LEADER (80%)	21 147.46€
Frais professionnels (frais de déplacements, frais de formation)	750.00€	Autofinancement (20%)	5 286.86€
<b>TOTAL</b>	<b>26 434.32€</b>		<b>26 434.86€</b>

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.*

**Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne**

**Le 15 MARS 2016**